

# SITTOMAT

## Comité syndical

---

**15 MARS 2023**

**Procès-Verbal**

**Étaient présents :**

Gilles VINCENT, Président  
Jean-Luc GRANET  
René CASTELL  
Jean TEYSSIER  
Robert BERTI  
Patrick BOUBEKER  
Anne-Marie METAL  
Christine SINQUIN  
Thierry ALBERTINI  
Jean PLENAT  
Robert BENEVENTI  
Michel LE DARD  
François de CANSON  
Patrick MARTINELLI  
Bernard MARTINEZ  
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY  
Michel OLLAGNIER  
Sandra LE BEC PEINADO  
Raphaël VIAN  
Damien di GIORGIO  
Delphine BARRIAU

## ORDRE DU JOUR

I.	1773 – Création d'un sixième poste de Vice-Président .....	4
II.	1774 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer les avenants aux marchés de la Communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures dont une partie des prestations est transférée au SITTOMAT .....	5
III.	1775 – Création d'une activité accessoire au profit de Monsieur Julien DELOFFRE .....	6
IV.	1776 - Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le marché de mise en sacs et de livraison de compost sur les déchetteries du SITTOMAT .....	6
V.	1777 - Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le marché de traitement des biodéchets issus de la collecte séparative de la CCGST .....	7
VI.	1778 – Autorisation au Président pour signer la convention à intervenir avec ATMO SUD .....	8
VII.	1779 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer l'avenant n°1 au marché de traitement et de mise en balles des OMR de la CCMPM .....	8
VIII.	1780 – Adoption du rapport d'orientation budgétaire 2023 .....	9
IX.	Approbation des procès-verbaux des précédentes séances de la Commission mixte et du Comité syndical .....	20

## Le Président

Madame le Maire de La Garde devrait arriver – elle a signalé qu'elle serait présente. Sinon on est au complet pour cette journée historique.

Je vais vous faire rire, parce qu'après on va parler plus sérieusement. J'ai un opposant qui arrive de Paris, qui est un « BoBo » écolo, qui m'écrit en me donnant comme exemple la collecte des biodéchets à Paris. J'ai reçu la lettre la semaine dernière, j'ai fait un copier/coller, je le lui ai renvoyé en lui disant que je constatais qu'effectivement ça marche bien.

Mon cher François, ce que l'on dira tout à l'heure à la presse, quand le SITTOMAT a été créé, il y a maintenant quarante ans, on a démarré l'usine en 1984, nos anciens ont eu le courage de construire cette usine en pleine ville de Toulon. D'ailleurs, à l'époque, elle n'était pas prévue là, mais elle était prévue sur l'Hippodrome de La Seyne (CNIM). Ils ont eu le courage de faire ça parce qu'il y avait une décharge à Lagoubran, et cette décharge, régulièrement, prenait feu parce que le gestionnaire de la décharge, pour éviter que les cartons et les plastiques aillent à la décharge de Pierrefeu, mettait le feu aux cartons et aux plastiques. Il y avait des matchs de division 1 à l'époque – la grande époque de Toulon au football, à Bon-Rencontre, et il y a eu des soirs où les matchs ont été arrêtés. A l'époque, j'étais le plus jeune élu, on allait aux réunions, et on a été décrié pendant des années parce que l'on avait une unité d'incinération (aujourd'hui, un centre de valorisation énergétique). Au fil des années, on allait vers un vide de four que l'on a essayé de combler petit à petit. Et je pense qu'aujourd'hui est un moment historique parce que l'on va démontrer que l'on est capable d'être intelligent et de travailler ensemble dans un intérêt commun qui est celui de bien traiter les déchets. Parce qu'au-delà du centre de valorisation énergétique, demain, il y aura un centre de tri des emballages ménagers, mais pas que. On est en train de travailler sur le compostage individuel, on est en train de travailler sur l'obligation qui nous est imposée de donner à tous les habitants un moyen de trier les biodéchets (collecte sélective). On est intelligent, et je pense que l'on montre ici que de travailler ensemble pour l'intérêt général est une bonne solution, et j'y tenais. Je me rappelle de Pierre-Gilles de Gennes qui disait : « il faut toujours avoir la notion du coût aussi ». Et au final, le fait que l'on travaille ensemble, cela va faire baisser les prix aux uns et aux autres. Voilà ce que je voulais te dire.

## François de CANSON

Bonjour à tous. Très heureux d'être avec vous aujourd'hui. C'est Patrick MARTINELLI, qui est vice-Président de la Communauté de communes, qui représentera notre Communauté de communes au sein du SITTOMAT avec Monsieur MARTINEZ, qui est mon adjoint aux finances. Méditerranée Porte-des-Maures est un petit territoire béni des Dieux : 430 kilomètres carrés et 47 000 habitants, une vocation touristique importante avec des pics de fréquentation, notamment sur les communes du littoral (La Londe, Bormes, Le Lavandou), mais aussi sur les communes rétro-littorales (Cuers, Pierrefeu et Collobrières). Chez nous, j'ai envie de dire que l'économie et l'écologie marchent plutôt bien. Bien évidemment, si l'on veut développer un tourisme durable, on se doit d'avoir une gestion exemplaire de nos déchets. J'en ai souvent discuté avec mon collègue Jean PLENAT qui, lui, était arrivé au SITTOMAT un peu avant nous, la logique des choses aujourd'hui est que l'on arrive au SITTOMAT, on a 83 % de nos déchets qui sont enfouis, et une partie qui vient chez vous grâce à Monsieur le Président. La volonté est de venir totalement chez vous d'abord parce que c'est dans l'air du temps et c'est une priorité normale qu'il faut porter avec conviction. Il y a aussi une réalité économique non négligeable. Aujourd'hui, on trouve un équilibre parfait, et on est ravi d'être accueilli au SITTOMAT, en espérant que nous continuons tous à travailler ensemble dans le même état d'esprit. En tout cas, moi je suis ravi, Monsieur le Président, de cette proposition. On a longtemps discuté. Il a fallu avoir des échanges un peu musclés et difficiles, mais à la sortie on est là.

Je voudrais aussi saluer les efforts faits par la Commune de Pierrefeu, qui est toujours la zone de délestage, parce que quand il y a des problèmes au SITTOMAT, bien évidemment Pierrefeu est la solution de secours, avec la complexité de ce contournement de Pierrefeu qui reste d'actualité. Je

sais que le Département va faire en sorte aujourd'hui de s'y intéresser fortement. Il faut trouver une solution pour Pierrefeu parce que c'est invivable dans cette commune le nombre de camions qui y passent. Il y a donc une volonté politique forte, j'espère, de tout le monde pour trouver une solution pour Patrick, parce que, quand ça va mal, s'il n'y avait pas Pierrefeu, nous serions tous comme Paris aujourd'hui, et c'est une situation qui est bien difficile. Alors on va se régaler, on va travailler ensemble, on a de belles synergies à faire. Vous nous avez déjà offert un beau panneau, je vois que notre territoire est bien représenté. Merci pour cet accueil. Je crois qu'il est grand temps, Monsieur le Président, d'ouvrir l'ordre du jour. Merci.

### **Le Président**

Merci à toi, François. J'ai des souvenirs qui me viennent à l'esprit, pour moi, dans ce syndicat, c'est comme cela que les anciens fonctionnaient d'ailleurs, il n'y a pas de différences entre les petites villes, les grandes villes, les métropoles, les agglomérations, etc. On est tous des délégués, il n'y a pas de différences entre un délégué et un vice-président, on a chacun notre travail. On a des décisions importantes, on en a déjà pris depuis le début de ce mandat avec le centre de tri et on devrait en prendre demain pour les biodéchets. Notre but est que tout le monde soit au même niveau d'information pour prendre les bonnes décisions. Donc bienvenue à vous et bienvenue aux membres qui vont représenter Porte-des-Maures.

On rentre maintenant dans le vif du sujet.

## **I. 1773 – Création d'un sixième poste de Vice-Président**

### **Le Président**

Je rappelle que nous avons une Commission mixte dans laquelle on peut aller dans les détails parce que l'on a le temps, et il y a le Comité syndical dans lequel on doit voter. Si vous avez encore des questions, vous pouvez bien évidemment les poser, mais il faut savoir que toutes ces délibérations ont été soumises à un avis favorable de la Commission mixte qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> mars 2023.

On a décidé de vous appeler Porte-des-Maures, parce que MPM...

### **François de CANSON**

Cela vous rappelle autre chose !

### **Le Président**

Voilà ! On va donc oublier. Du fait de l'adhésion de Porte-des-Maures, trois délégués titulaires et un délégué suppléant ont été désignés par la délibération de septembre 2023. Il s'agit de :

- Monsieur Patrick MARTINELLI (délégué titulaire) ;
- Monsieur Bernard MARTINEZ (délégué titulaire) ;
- Monsieur Gérard CABRI (délégué titulaire) ;
- Monsieur Jean-Bernard KISTON (délégué suppléant).

Il est de tradition au SITTOMAT que chaque membre soit représenté au Bureau du SITTOMAT qui est constitué à ce jour du Président et de cinq Vice-Présidents. Je vous rappelle que le Code général des collectivités territoriales dispose que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à 20 % de son effectif total, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif.

Avec l'intégration des trois délégués titulaires de Porte-des-Maures, l'effectif total du Comité syndical est porté à vingt, autorisant la désignation de six Vice-Présidents maximum.

Je vous propose ainsi de créer un sixième poste de Vice-Président.

Avez-vous des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **II. 1774 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer les avenants aux marchés de la Communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures dont une partie des prestations est transférée au SITTOMAT**

### **Le Président**

La Commission mixte a donné un avis favorable.

Suite à l'adhésion de la Communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures au SITTOMAT, les marchés qu'elle détient relatifs aux prestations de transport et de traitement des déchets sont transférés de plein droit au Syndicat. Je passe la parole à Thierry.

### **Thierry ALBERTINI**

Il y a un certain nombre de marchés qui sont de fait transférés au SITTOMAT, des marchés inhérents aux différentes compétences du SITTOMAT. Parmi ces marchés, il y a des avenants, mais ce sont des avenants qui ne modifient en rien le montant des marchés qui sont intégrés à ce transfert. Et vous verrez ultérieurement qu'il va y avoir une décision pour un avenant, qui modifie le marché et qui a fait l'objet de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie ce matin à 8 heures 30.

### **Le Président**

Parfait. C'est un vote ?

### **Thierry ALBERTINI**

Oui. Il y aura deux pouvoirs adjudicateurs sur ces marchés jusqu'à leur terme. Ce sont des marchés qui ont été prolongés parce que les marchés qui devaient les remplacer n'ont pas été attribués.

### **Le Président**

Vous n'allez pas vous disputer ? Vous allez vous entendre ?

### **Thierry ALBERTINI**

Il n'y a pas de souci. On va travailler main dans la main. Les deux marchés concernés sont effectivement des marchés qui portent sur l'exploitation du site de Manjastre. Il avait été prévu par Méditerranée Porte-des-Maures de le scinder pour avoir justement une claire distinction entre les compétences du SITTOMAT et de la Communauté de communes. Pour des raisons qui leur sont propres, ils ont décidé de ne pas attribuer ces marchés, et ils ont été prolongés jusqu'au 8 novembre. Charge à nous de relancer les consultations d'ici le 8 novembre prochain pour avoir de nouveaux marchés pour le traitement et aussi pour la partie qui restera Méditerranée Porte-des-Maures. On a donc scindé ce marché, qui fait l'objet d'un avenant qui est annexé à la délibération pour effectivement prendre en compte les modifications à apporter au bordereau de prix unitaires.

Et de la même façon, on a un avenant sur la partie tri, conditionnement et valorisation de la collecte sélective. C'est un marché qui a bien été renouvelé mais sur lequel Porte-des-Maures va conserver la partie négoce et commercialisation des produits triés. Là aussi, on a scindé le bordereau de prix unitaires pour que vous puissiez continuer à utiliser les prix relatifs à la commercialisation des matières recyclées et que le Syndicat puisse actionner les prix relatifs à la réception, au tri et au conditionnement des déchets triés.

**Le Président**

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**III. 1775 – Création d'une activité accessoire au profit de Monsieur Julien DELOFFRE****Le Président**

Je rappelle qu'actuellement, six fonctions sont autorisées dans l'état du personnel du SITTOMAT dont deux conseillers techniques : l'une est déjà pourvue et concerne un appui technique de proximité réalisé par le responsable déchets de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez suite à l'intégration de l'EPCI dans le périmètre du Syndicat. Et on vous propose de faire la même chose pour la Communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures en créant une activité accessoire au profit de Monsieur Julien DELOFFRE. Il aura en charge tout ce qui relève de la gestion quotidienne du site de transit de Manjastre, du pôle déchetterie de la collective sélective, de l'organisation des distributions de composteurs, etc.

Avez-vous des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**IV. 1776 - Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le marché de mise en sacs et de livraison de compost sur les déchetteries du SITTOMAT****Thierry ALBERTINI**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce matin pour cette mise en sacs de compost. Je parle pour les délégués de Méditerranée Porte-des-Maures, puisqu'ils ne savent pas encore comment nous fonctionnons à ce niveau-là. Il y a un traitement des déchets verts. Et en retour, on achète un certain tonnage de compost, puisque l'achat fait partie du marché. Et il y a une mise en sacs de ce compost disponible dans les déchetteries ou éventuellement livrés par Kroc'Can puisque c'est lui qui avait le marché et qui est le seul à avoir soumissionné à ce marché, qui peut aussi les mettre à disposition sur des foires aux plantes, etc. C'est donc assez intéressant. Ce sont des sacs qui font à peu près douze kilos, ce sont des sacs assez volumineux. C'est Kroc'Can qui faisait la mise en sacs et c'est le seul qui a répondu à l'appel d'offres. Il va donc continuer cette mise en sacs pendant un an, renouvelable trois fois. Il n'a pas modifié les prix précédents. La Commission d'appel d'offres l'a donc classé premier (il était le seul !).

**Le Président**

Merci pour ces précisions. Je rappelle que deux fois par an, nous avons des livraisons de sacs dans les déchetteries, à votre demande. Et si vous avez des opérations particulières, vous téléphonez à Madame TROIN, et on organise la distribution de sacs et si possible de composteurs et de lombricomposteurs ou en tout cas une information relative à ces dispositifs.

**Thierry ALBERTINI**

Comme le dispositif d'ensachage est un dispositif mobile, on a aussi la possibilité de le déplacer en dehors de l'aire toulonnaise, que ce soit sur le Golfe de Saint-Tropez ou Méditerranée Porte-des-Maures, si vous avez des manifestations type Semaine de l'environnement. A l'occasion, on peut faire appel au service d'ensachage pour pouvoir ensacher du compost produit à partir des déchets végétaux collectés sur votre territoire, parce que c'est quand même bien l'intérêt, la boucle circulaire : les déchets produits localement sont rendus localement sous forme de compost à leurs producteurs.

**Le Président**

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**V. 1777 - Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le marché de traitement des biodéchets issus de la collecte séparative de la CCGST****Le Président**

Il s'agit de traiter 600 tonnes en 2023. Les biodéchets collectés sont déposés au quai de transfert de La Môle pour être acheminés sur le site de traitement. Je passe la parole à Thierry.

**Thierry ALBERTINI**

Ce matin, lors de la Commission d'appel d'offres, nous avons traité ce marché. Il y avait deux candidats. Il y a la partie traitement qui a été analysée, mais il y avait aussi une clause dans le marché due à l'éloignement du site de traitement. Une formule s'est donc appliquée. Par rapport à celui qui avait la distance moindre, on a fait la différence entre la distance du plus éloigné et la distance du moins éloigné, et cela nous a donné une fourchette, multiplié par 0,264 euro, puisque c'est le coût au kilomètre. Ce qui a fait que la somme définitive est celle que nous avons calculée avec ce transport, sachant qu'il y avait un candidat à 55 kilomètres et l'autre qui était à 131 kilomètres. De fait, il y avait VALEOR, qui est à 55 kilomètres, qui avait un coût de traitement plus important à la tonne, et il y avait SUEZ, qui est à 131 kilomètres, qui avait un coût à la tonne moins important. Et quand le calcul a été fait, VALEOR l'emporte au niveau prix par rapport à la distance parcourue. On reste donc sur le prix actuel.

**Le Président**

Des questions ? Ce sera important demain. Je rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il va falloir que l'on trouve des solutions, et il ne faudra pas envoyer les déchets à Lyon ou à Bordeaux pour les traiter. Et c'est là tout l'enjeu.

**Robert BENEVENTI**

*Intervention hors micro (00.23.24).*

**Le Président**

Non, mais il y a une réponse à ta remarque : on n'a qu'à les traiter nous-mêmes.

**Robert BENEVENTI**

*Intervention hors micro.*

**Le Président**

Elle s'est installée sur un terrain agricole, puisque l'activité de compostage relève de l'activité annexe de l'agricole. D'autres remarques pour répondre à Robert ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **VI. 1778 – Autorisation au Président pour signer la convention à intervenir avec ATMO SUD**

### **Le Président**

ATMO SUD est une association qui a délégué de l'Etat pour analyser la qualité de l'air dans toute la Région. Il y a quelques années, quand on a commencé à avoir des problèmes avec certains qui racontaient qu'à cause de l'usine des gens mouraient. C'était un conseiller départemental que j'avais attaqué en justice. On s'est dit que la meilleure solution est qu'un organisme agréé vienne vérifier les dires des uns et des autres. On s'est donc retourné vers ATMO SUD, et en particulier on a regardé quelles étaient les solutions pour mesurer les quantités de polluants qui sortent de la cheminée. On a fait des campagnes de mesure. Ce sont des bols en verre que l'on dispose à certains endroits qui nous ont été désignés par ATMO SUD. On les laisse pendant six mois. La poussière s'accumule, pas que de l'usine, mais d'un peu partout. De l'eau est récupérée, filtrée, etc. Et au bout d'un moment, on regarde ce qu'il y a dans ces bols en verre. Et ô surprise, on s'aperçoit que l'autoroute qui passe à côté pollue dix fois plus que l'usine d'incinération – quand je dis dix fois, c'est même beaucoup plus. Grâce à ATMO SUD et au bureau d'étude que l'on avait choisi pour faire ces analyses, on a prouvé que l'on était moins polluant que certaines autres activités, notamment, à l'époque, il y avait une fonderie d'aluminium qui se trouvait à l'entrée, qui était excessivement polluante – elle n'y est plus aujourd'hui. Ensuite, ils nous avaient conseillé de mettre des cartouches accumulatrices dans la cheminée qui permettent de regarder au bout de trois mois. ATMO SUD nous a donc conseillés dans ce cadre-là, mais en plus a fait l'analyse en temps réel de la pollution de l'air dans tout le Var. N'importe qui est capable de regarder la qualité de l'air dans le Département. Nous sommes donc adhérents, comme la Métropole d'ailleurs, nous avons des stations de mesure ici ou là qui permettent, à l'aide de modèles qu'ATMO SUD connaît, de donner ces informations aux Varois.

Le montant de l'adhésion est de 10 000 euros. Le Comité syndical a déjà désigné un délégué titulaire (moi) et un délégué suppléant (Albert TANGUY) pour représenter le Syndicat au Comité territorial qu'ATMO SUD tient une fois par an dans le Département du Var. Il se trouve que la qualité de l'air est importante, des gens peuvent en mourir. Je suis au Conseil d'administration d'ATMO SUD, et je vous avoue que c'est tous les jours très intéressant. En particulier, et je le dis à tout le monde, dans la Métropole, nous sommes conformes aux directives européennes que nous avons. Par contre, l'Organisation Mondiale de la Santé donne des préconisations qui divisent par quatre les niveaux de la directive européenne, mais ce ne sont que des recommandations. Ce qui est pris en compte aujourd'hui, ce sont les directives européennes. Si un jour une association vous dit quoi que ce soit, nous sommes conformes. Et le jour où les recommandations de l'OMS deviennent des directives, on les appliquera et on mettra des années pour y arriver.

Avez-vous des questions là-dessus ? Si vous allez sur Internet, vous avez tous les jours la qualité de l'air dans le Département. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **VII. 1779 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer l'avenant n°1 au marché de traitement et de mise en balles des OMR de la CCMPM**

### **Thierry ALBERTINI**

Comme on l'a dit tout à l'heure, les marchés qui avaient des avenants ne nécessitant pas de réunion de la Commission d'appel d'offres ont été transférés à la première question. Et ce marché nécessitait des avenants, car il est important de pouvoir rajouter deux prix unitaires notamment pour les OMR de Cuers, Pierrefeu et Collobrières. Tout d'abord, un prix unitaire de 7,5 euros hors taxe la tonne pour l'accueil et le rechargement des OMR de Cuers, Pierrefeu et Collobrières, en période hivernale, évacuation vers l'UVE de Toulon, et 13 euros la tonne pour le transport des OMR toujours des

mêmes villes vers l'UVE de Toulon. Cela permettra aussi à ces villes qui sont éloignées des plateformes de stockage de pouvoir aller directement à l'UVE. Sachant qu'il y aura peut-être la possibilité aussi pour Cuers d'aller éventuellement sur la plateforme de Solliès-Pont. Cela nous permet d'avoir un éventail plus important au niveau des OMR.

### **Christophe DELIGNY**

C'est bien ce qui avait été prévu initialement dans nos discussions, qu'effectivement les collectes de Cuers, de Pierrefeu et de Collobrières allaient rejoindre l'UVE au travers du quai de transfert de Solliès-Pont. Cette année, on doit faire des travaux sur le quai de transfert. Il va donc y avoir de l'indisponibilité. Après, peut-être que les collectes de Collobrières et Pierrefeu trouveront plus commode de continuer à aller vider à Pierrefeu. Cela nous laisse toute latitude pour gérer au travers du quai de transfert de Solliès-Pont ou de la plateforme de Pierrefeu.

### **Thierry ALBERTINI**

Et l'avenant a été approuvé par la Commission d'appel d'offres, puisqu'il y avait une augmentation éventuelle de 4,34 %.

### **Christophe DELIGNY**

Au maximum, en calculant les 2 500 tonnes de déchets hivernaux de ces trois communes. Si la totalité allait à Pierrefeu, cela fait 2 500 tonnes par an. En fonction des prix unitaires qui sont là, cela provoque une augmentation sur la durée du marché de 4,34 %. On reste donc dans la norme.

### **Le Président**

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **VIII. 1780 – Adoption du rapport d'orientation budgétaire 2023**

### **Robert BENEVENTI**

Nous avons le choix : la présentation exhaustive de ce rapport qui comprend 51 pages. Si vous le souhaitez, je peux m'y attabler, mais il y en a pour une heure et demie à deux heures environ. Mais pour vous faciliter la démarche, on a osé faire un PowerPoint qui fait un concentré des éléments majeurs. Cela vous permettra éventuellement de poser des questions et de pouvoir avancer. Je vous propose donc, sauf si vous êtes contre, que nous présentions le PowerPoint.

On va présenter les hypothèses de travail. D'abord, sur l'aire toulonnaise, la population augmente de +1 à 2 %, ce qui est quand même important. Concernant le Golfe de Saint-Tropez, c'est une stabilité. Et la totalité aujourd'hui, c'est quand même 638 748 habitants au dernier recensement CITEO, dont 44 692 habitants pour Méditerranée Porte-des-Maures, environ 60 % de la population du Var. Il faut y penser sans cesse parce que, quand on fait des ratios, si on ne tient pas compte de cela, ça fait des ratios erronés. 227 000 équivalent habitants supplémentaires au titre de la population touristique.

L'évolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles, vous avez l'évolution du tonnage pour l'aire toulonnaise. Le trait bleu représente l'année 2022 et le trait rouge l'année 2021. L'aire toulonnaise, c'est -2,9 %, cela va donc dans le bon sens. Le Golfe de Saint-Tropez, c'est +2,4 %, avec 655 kilos par habitant. Et Porte-des-Maures, c'est -3,7 %, avec 524 kilos par habitant. L'hypothèse pour 2023, pour le global avec Méditerranée Porte-des-Maures, c'est égal à 2022. Et pour le Golfe de Saint-Tropez, c'est encore une augmentation de 3,5 %.

Vous avez l'évolution des tonnages pour le Golfe de Saint-Tropez, en bas du slide sur le côté gauche. Vous voyez qu'il n'y a pas de grosses évolutions. Et pour Porte-des-Maures, à droite, vous constatez là aussi que ça se tient.

**Christophe DELIGNY**

Les services du Golfe de Saint-Tropez disaient que les déchetteries constatent qu'effectivement, même en mars ou en avril, il y a du monde tout le temps.

**Robert BENEVENTI**

C'est l'effet des résidences secondaires.

**Christophe DELIGNY**

On parlait des Parisiens qui télétravaillaient.

**Un intervenant**

Il y a un tourisme à l'année dans le Golfe.

**Robert BENEVENTI**

Sur la slide suivante, nous avons l'évolution de la collecte sélective. C'est un sujet majeur aujourd'hui. Pour l'aire toulonnaise, on a mis la métropole, Sud Sainte-Baume et la Vallée du Gapeau. La situation des papiers et des cartons est en stagnation, le ralentissement du verre, mais malgré tout en augmentation de 1,5 %. Par contre, les nouvelles consignes de tri nous permettent de constater une forte progression des emballages puisque l'on a augmenté de 48 %. Et l'objectif 2023-2024 est encore d'augmenter de 29 %.

En ce qui concerne le Golfe de Saint-Tropez, les multimatériaux sont en augmentation de 4,2 %, les cartons en augmentation de 12,2 % et le verre en augmentation aussi de 18,5 %.

Porte-des-Maures, c'est un multimatériau (+1,5 %), les cartons sont en baisse (-7,9 %) et le verre est en augmentation (+8,8 %).

Sur la droite, vous avez les tableaux comparatifs en kilos par habitant : multimatériau 35 kilos pour Méditerranée Porte-des-Maures et 137 pour le Golfe de Saint-Tropez, le verre 53 pour 125, le carton 14 pour 30 et 102 pour 294. Les déchetteries, il y a également de très gros écarts puisque l'on est à 238 kilos par habitant d'un côté, ce qui n'est déjà pas mal. Et pour le Golfe, on est à 764 kilos.

**Christophe DELIGNY**

Un commentaire sur ce tableau. Dans le rapport d'orientation budgétaire, on donne des préconisations pour améliorer les performances. Et ce tableau a été mis en exergue pour dire que vous avez des territoires qui sont assez comparables entre le Golfe de Saint-Tropez et Porte-des-Maures, mais il y a effectivement aujourd'hui une collecte sélective qui s'opère principalement en apport volontaire, et c'est ce qui justifie les écarts que l'on peut constater.

**Robert BENEVENTI**

C'est vrai que le porte-à-porte est nettement plus efficace, mais on ne peut pas le faire partout. Donc là où l'on peut le faire, il faut essayer de le faire.

**Le Président**

Surtout dans les communes rurales.

**Un intervenant**

Le refus du tri a-t-il été pris en compte ?

**Robert BENEVENTI**

Non, ce sont les chiffres bruts.

**Un intervenant**

Il faut lever le refus. Savons-nous combien nous avons de refus depuis la nouvelle collecte ?

**Christophe DELIGNY**

Oui. Sur l'aire toulonnaise, sur le papier carton, en général, on a un refus entre 5 et 10 %, ce qui est relativement faible. Sur le verre, on n'a quasiment pas de refus. Et sur les emballages, sur les extensions des consignes de tri qui ont été mises en place l'an dernier, on a un refus entre 25 et 30 %, c'est élevé, mais ce n'est pas anormalement élevé quand on se compare à d'autres collectivités. On a peu de moyens de comparaison parce qu'aujourd'hui on a peu de collectivités qui sont en extension des consignes de tri sur les non-fibreux avec les fibreux à part. C'est ce que l'on a tant que l'on n'a pas notre centre de tri pour passer en multimatériaux. Mais si l'on fait la somme des refus des papiers cartons et la somme des refus des emballages et que l'on pondère tout cela pour se mettre dans un schéma multimatériaux, finalement on est entre 17 et 18 %, ce qui est assez comparable à ce que l'on constate sur les territoires en multimatériaux. Cela ne veut pas dire que l'on n'est pas perfectible, qu'il ne faut pas insister sur les erreurs de tri pour les corriger, mais cela veut dire que l'on est dans la norme. Et sur le Golfe de Saint-Tropez, il y a effectivement un phénomène, on voit qu'ils sont quand même assez puissants sur les tonnages collectés, mais il faut dire aussi qu'ils ont équipé quasiment tous les gros producteurs. Et quand ils posent du semi-enterré, ils posent également des containers avec des grosses trémies, ce qui fait que l'on a quand même beaucoup de refus, c'est un peu la contrepartie. Donc c'est vrai qu'il faut un peu pondérer les performances du Golfe de Saint-Tropez en disant que les chiffres sont gros. Là, on est sur du brut. Quand on enlève les refus, on a effectivement des refus sur le Golfe qui sont plus importants que sur Porte-des-Maures, ce qui est normal. Sur l'apport volontaire, les gens qui y vont sont ceux qui font l'effort de tri. Quand on a un bac, on peut avoir tendance à y mettre un peu tout et n'importe quoi, du coup cela augmente le taux de refus. Mais quand on calcule la performance en net, on est quand même supérieur sur le Golfe de Saint-Tropez par rapport à Porte-des-Maures.

**Le Président**

Je dirai à nos nouveaux collègues qu'un des avantages du SITTOMAT est aussi de se comparer et que nous avons tous les mois des chiffres qui sont accessibles sur le site du SITTOMAT, espace collaborateurs - je vous demande de le noter - avec un code d'accès qui est *bigzebra34*. Vous y avez tous les chiffres (collecte sélective, déchetterie, etc.). N'hésitez pas à poser des questions. L'analyse que je fais, c'est qu'effectivement il y a le fait que, d'un côté, on est en porte-à-porte et, de l'autre côté, en apport volontaire. En porte-à-porte, le rendement est plutôt de 80 kilos. En apport volontaire, c'est plutôt 50 kilos. Cela n'a pas le même coût. Et il faut aussi savoir que, quand on est en porte-à-porte, c'est la compétence collecte de la Métropole, quand on est en apport volontaire, c'est la compétence du SITTOMAT. Donc il faut aussi voir tout cela. Deuxièmement, je pense qu'il y a plus de touristes d'un côté que de l'autre, puisque du côté Porte-des-Maures, il y a quand même quelques communes rurales. On aura le temps de revoir tout cela tranquillement dans le courant de l'année.

**Robert BENEVENTI**

On parle de l'hypothèse de travail et de l'évolution de la collecte sélective, c'est écrit en rouge, les objectifs sont plus de collectes en porte-à-porte, le renforcement de l'équipement des ménages et des bars et restaurants - il ne faut pas oublier les bars et restaurants. Si on ne les équipe pas et si on ne leur facilite pas la tâche, ils ne trient pas, et c'est dommage, car il y a un gisement important notamment de verre et de plastique.

Ensuite, on fait un focus sur les emballages plastiques et métalliques dont les soutiens sont élevés, le prix de reprise reste très élevé aujourd'hui. Cela a été le cas en 2022 et cela reste élevé en 2023, c'est plutôt une bonne chose et il faut poursuivre notre action. Même si les tonnages sont faibles, ils sont rachetés à des prix intéressants.

### **Christophe DELIGNY**

C'est plus une contribution en matière de pragmatisme. C'est pour dire qu'effectivement on a eu une année 2022 en termes de recette de commercialisation qui a vraiment battu tous les records, on a fait de très grosses recettes de commercialisation. Début 2023, on est redescendu au prix plancher sur quasiment tous les matériaux recyclés à l'exception de ceux qui sont listés là (les plastiques, le 1.11 papiers graphiques et les métaux). C'est donc important encore plus cette année de mettre le focus sur ces éléments-là.

### **Robert BENEVENTI**

Ensuite, on parle des déchetteries, l'évolution des tonnages des déchetteries. Là aussi, il y a des efforts à faire, il faut poursuivre le report des déchets mobiliers vers la benne éco-maison, généraliser la collecte du bois propre, baisser les textiles au profit de Solidarité Ukraine, mais cela va peut-être changer, l'impact 2023 de la nouvelle REP sur le bâtiment – on n'en connaît pas encore les effets que cela va avoir. On a donc de nouvelles obligations concernant les déchets du bâtiment. L'hypothèse 2023 est une stabilité des dépôts suite à la baisse de 2022.

### **Christophe DELIGNY**

La REP sur le bâtiment est une nouvelle opportunité d'avoir des soutiens financiers ou de faire prendre en charge directement par les éco-organismes qui sont en train de s'organiser la quasi-totalité des déchets du bâtiment. Cela va du gravats aux menuiseries, en passant par les verres plats, etc. Dès 2023, il y aura potentiellement des recettes ou des coûts évités, mais c'est vrai que l'on n'est pas en capacité de les mettre en perspective de manière sérieuse au niveau du budget.

### **Robert BENEVENTI**

Sur le tableau détaillé que vous avez sur la droite de l'écran, vous avez la Métropole, Sud Sainte-Baume et la Vallée du Gapeau. Derrière, on aura le Golfe et Méditerranée Porte-des-Maures. Vous avez les évolutions 2021-2022 : en clair, 2021 et en légèrement ombré, c'est 2022. Donc vous avez, produit par produit, les évolutions. Vous constatez notamment qu'en ce qui concerne les textiles, il y a une forte baisse, puisque l'on est passé de 672 à 353. Et dans les autres Communautés d'agglomérations ou de communes, cela n'existait pas ou c'était très modeste. Et quand on arrive au total global pour 2022, on constate une baisse de 3,2 % pour la Métropole, une baisse de 7,1 % pour Sud Sainte-Baume et une baisse de 8 % pour la Vallée du Gapeau.

### **Christophe DELIGNY**

Sur la Vallée du Gapeau, il y a une déchetterie en travaux. Ce qui peut expliquer aussi une baisse.

### **Robert BENEVENTI**

Ce qui fait une baisse moyenne de 4,5 %. On a malgré tout récolté 104 566 tonnes, ce qui n'est pas rien. Voilà pour l'aire toulonnaise.

Ensuite, vous avez une présentation légèrement différente sur l'évolution des tonnages des déchetteries pour le Golfe de Saint-Tropez et pour Porte-des-Maures. Vous avez les objectifs : poursuivre le report des déchets d'équipement et d'ameublement vers les bennes éco-maisons, la baisse des textiles au profit de Solidarité Ukraine – c'est pareil que pour l'aire toulonnaise -, l'impact 2023 de la nouvelle REP PMCB (le produit du bâtiment) qui est difficile à appréhender au niveau de BP. L'année 2023 sera donc une année expérimentale de ce point de vue. Et on espère que cela nous apportera de bonnes nouvelles.

Les hypothèses 2023 sont une stabilité des dépôts après la hausse constatée sur le Golfe de Saint-Tropez, et la stabilité pour Porte-des-Maures par rapport à 2022. On est là dans un débat d'orientation budgétaire sur les hypothèses de travail sur les orientations. On ne va donc pas prévoir des orientations démesurées, sinon on serait embêtés vis-à-vis des résultats finaux.

Concernant les déchets non dangereux et non inertes, vous voyez l'évolution de 2021 à 2022. Contrairement à l'aire toulonnaise, c'est en augmentation de 7 % pour le Golfe de Saint-Tropez, puisque l'on est passé de 19 243 tonnes à 20 596 tonnes. Concernant les déchets inertes, là aussi, c'est en augmentation.

Concernant les déchetteries de Méditerranée Porte-des-Maures, on l'a fait sous forme d'un graphique que vous avez sur la gauche, en bas. Vous avez les déchetteries en 2021. Vous constatez quand même une baisse en 2022, en rouge.

### **Christophe DELIGNY**

Le résultat sur Porte-des-Maures est à peu près équivalent en 2021 et 2022, mais avec une saisonnalité différente. On n'est pas allé plus avant dans l'analyse, mais l'analyse sera plus fouillée au prochain rapport d'orientation budgétaire.

### **Robert BENEVENTI**

Concernant l'évolution des tonnages des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en fonction du type de déchet, vous avez les ordures ménagères sur les colonnes de gauche. La couleur bleue représente 2016, orange 2021 et gris 2022. Vous voyez que c'est en baisse. Concernant la collecte sélective, elle progresse, ce qui est cohérent : d'un côté, les ordures ménagères baissent et, de l'autre côté, la collecte progresse. Les déchetteries connaissent des hauts et des bas, mais on vient de voir qu'en 2022, ça a baissé. Et lorsque l'on cumule tout cela, l'ensemble des déchets ménagers et assimilables, les trois colonnes vous démontrent qu'il y a globalement, en 2022, une petite baisse de -2 % par rapport à 2021, +0,6 % par rapport à 2016. L'objectif est de -10 % en 2025 par rapport à 2015. Et nous sommes tributaires de la population touristique et du périmètre SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) qui est pour l'instant peu opérationnel.

On peut quand même constater, c'est la bouteille à moitié vide et à moitié pleine, qu'il y a 49 % de valorisation matières et organiques en 2022. On pourrait dire que c'est très bien, sauf que l'objectif était de 55 % en 2020. On est donc un peu loin de l'objectif de 55 %. 2025, c'est après-demain, et l'objectif sera de 65 %. L'écart est considérable, 67 500 tonnes à détourner des ordures ménagères résiduelles et des bennes en mélange des déchetteries. On ne va pas être défaitistes, mais il faut quand même être réalistes, et il sera difficile d'atteindre un tel chiffre. Le potentiel de détournement de biodéchets existe, on l'estime à 15 000 tonnes collectées à horizon 2029 (après, après-demain). Et il y a les 6 750 tonnes en compostage domestique grâce à la livraison en cours de 30 000 maisons équipées de composteurs individuels – on va voir ce que cela va donner.

### **Le Président**

Je m'excuse de devoir le redire, mais il y a deux solutions au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Soit on est arrivé à équiper 30 000 maisons supplémentaires, ce qui fait que, avec ce que l'on a déjà distribué, on atteindra presque les 100 000 maisons équipées, et on pourra dire au ministère de ne pas nous faire payer une TGAP bis, parce qu'ils sont en train d'y réfléchir pour toutes les collectivités qui n'auraient pas mis en place un système de captation des biodéchets performant. On se bat donc avec AMORCE, auquel d'ailleurs la Communauté de communes de Porte-des-Maures va bientôt adhérer, pour faire comprendre que cela coûte une fortune aujourd'hui. Paris, dans certains quartiers, s'est lancé dans la collecte en porte-à-porte, j'ai vu le Président avant les vacances de Noël qui m'a dit qu'il abandonnait. On était

de l'ordre de 800 euros la tonne collectée en porte-à-porte. Je me lance donc dans du compostage et dans de l'apport volontaire.

- La deuxième solution est l'apport volontaire, c'est mettre en pied d'immeuble des containers enterrés ou superficiels dans lesquels les gens vont venir déposer leurs biodéchets, comme pour le verre ou, chez vous, les emballages ménagers. On verra le coût de collecte, mais il y a des chiffres qui tournent autour de 400 euros la tonne.

L'idée est donc de trouver un mix, c'est-à-dire de l'apport volontaire, et d'ailleurs un test va être fait par la Métropole sur la Commune de La Valette en apport volontaire, comme ça on aura les rendements et les coûts, et il faut absolument distribuer un maximum de composteurs.

Vous m'entendrez plusieurs fois le redire, je pense que c'est très important pour le budget du Syndicat parce que, si cela nous coûte trop cher, on sera obligés demain d'augmenter les participations au SITTOMAT, et vous d'augmenter vos taxes d'enlèvement d'ordure ménagère parce que l'on n'a pas d'autres solutions.

### **Robert BENEVENTI**

Nous allons passer maintenant à quelques chiffres, ce sont des euros. C'est le tableau du plan pluriannuel d'investissement qui est un peu osé parce que, comme vous le constatez, il va jusqu'en 2027. Monsieur le Directeur n'a peut-être pas intégré le fait qu'il y a une échéance en mars 2026, il n'a pas grand-chose. 2022, c'est fait. Globalement, si rien ne change, nous avons 72 840 650 euros à investir. Ne prenez pas peur, tout est sous contrôle.

En 2023, nous allons faire l'acquisition foncière, il faut commencer par là, pour 7 205 000 euros. On va commencer les études, etc. Nous avons donc la ligne concernant le centre de tri que vous voyez étalé sur quatre exercices, parce qu'il y a toujours des queues de programme à finir de payer en 2026. Sinon vous avez là le centre de tri avec une capacité de 35 000 tonnes. Ensuite, il y a le centre de valorisation des biodéchets qui est décalé d'un ou deux ans. C'est un centre de valorisation de 25 000 tonnes selon les résultats du schéma de traitement 2023. Ensuite, nous avons les travaux sur l'usine, notamment le BREF, où nous avons pour l'année 2023 la somme la plus importante (3 548 000 euros) financée par la hausse de 3 euros de traitement au niveau de l'usine. Nous avons un quai de transfert à mettre aux normes à hauteur de 700 000 euros à Solliès-Pont, une mise en balles Méditerranée Porte-des-Maures pour 650 000 euros, 12 000 tonnes par an amorties par MPM. Ensuite, vous avez tout ce qui est maintenance et achats pour la collecte sélective, parce que la collecte sélective est quelque chose qu'il faut maintenir sans cesse, et la qualité des instruments qui nous sont offerts y fait pour beaucoup. Beaucoup d'administrés me disent que les ouvertures sont trop petites, qu'il faut déchirer les cartons, il faut donc essayer d'améliorer tout cela.

### **Christophe DELIGNY**

On est en consultation pour renouveler les marchés de fourniture et pose des containers enterrés et semi-enterrés. Et on a effectivement demandé des ouvertures plus larges.

### **Thierry ALBERTINI**

On a commencé à le mettre en place sur la Ville, on les a achetés avec l'antenne de la Métropole. Et c'est vrai que les nouvelles têtes, avec la largeur, permettent vraiment de mettre en carton.

### **Robert BENEVENTI**

Mais ce sont des containers extérieurs.

**Thierry ALBERTINI**

Non, non. Les enterrés aussi.

**Christophe DELIGNY**

Sur les enterrés, ils font maintenant des bornes plus larges, qui permettent effectivement d'enfourner plus.

**Robert BENEVENTI**

D'accord. Voilà donc pour l'investissement.

Concernant les capacités d'endettement, on n'a pas de dette en 2022, hormis le fait que nous sommes caution de l'investissement ZEPHIRE à hauteur de 83 millions d'euros hors taxe. Nous n'avons pas prévu de recours à l'emprunt en 2023, ou très peu, car la reprise de l'excédent de fonctionnement, les provisions et les recettes électriques qui ont été exceptionnelles en 2022 doivent nous permettre de financer 2023.

Le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027 avec capacité de désendettement sera normalement inférieur à huit années si on peut maintenir l'épargne à hauteur minimum de 4 millions d'euros. J'avais souhaité 5 millions, mais écrit comme c'est écrit, c'est bien écrit. Donc 4 millions d'euros minimums, et si l'on peut faire mieux, on corrigera le désendettement pour le diminuer. Pour faire cela, chers collègues, il faudra répercuter la totalité des hausses subies sur le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles.

Concernant la TGAP et l'indexation financière, pour 2023, nous avons un euro de plus à la TGAP, 4,03 euros de coût de ZEPHIRE et 0,97 euro de coût de Refiom. Il ne faut pas subir les aléas des prix de reprise des matières recyclées redescendus au prix plancher sauf pour le papier graphique 1.11 et le PET clair (bouteilles, flacons, métaux) – je vous en ai parlé tout à l'heure. Pour l'instant, cette partie-là est plutôt avantageuse pour le Syndicat. Jusque-là, on arrivait à gommer les déficits sur la collecte sélective. Là, si l'on veut maintenir cet investissement avec 4 millions d'euros d'épargne nette annuelle minimum, il faut que par ailleurs on répercute le coût réel de la collecte sélective. C'est la règle.

Nous avons un tableau comparatif qui suit, avec la même chose à gauche et à droite. Vous avez le bilan prévisionnel de la collecte sélective 2023, avec des recettes de commercialisation qui sont aux prix de janvier 2023. Dans ce cas-là, les recettes sont supérieures et les dépenses sont à hauteur de 8 381 690 euros. Il y a donc un bilan de 1 783 000 euros en négatif. Ce qui veut dire qu'il y a un coût de 47,56 euros par tonne, soit 3,35 euros par habitant. Par comparaison, je l'ai marqué dessous, il ne faut pas perdre de vue que le traitement des OMR à l'usine, c'est 94,50 euros la tonne. Même s'il y a un coût à 47,56 euros, on est encore gagnants. D'un autre côté, s'il y a une baisse des recettes avec des prix planchers, le coût à la tonne va un peu augmenter à 65,53 euros. Mais là aussi, on est toujours très inférieurs au traitement des OMR à 94,50 euros.

Concernant les orientations budgétaires 2023, le budget va se présenter avec des contributions financières annuelles inchangées (2 320 000 euros hors taxe) pour la participation aux frais généraux et +472 000 euros pour la CET et l'impôt foncier de ZEPHIRE. La nouvelle répartition du fait de l'adhésion de Méditerranée Porte-des-Maures qui prend pour dix mois 7,2 % des contributions. Il y a donc une nouvelle répartition, et cela veut dire que les adhérents actuels, sans Méditerranée Porte-des-Maures qui vient de rentrer, vont se retrouver avec des contributions financières légèrement en baisse puisqu'on ne les a pas augmentées, et il y a un participant supplémentaire.

Ensuite, l'augmentation de 6 euros par tonne du coût du traitement des OMR compensée en 2023 sur l'aire toulonnaise par des réajustements et péréquation des transports au titre de 2022 à hauteur environ de 3 euros par tonne. Les tonnages en diminution 2022 et prévisions du BP 2022, tout cela fait qu'il y a une augmentation de 6 euros, mais une compensation de 3 euros. Pas de contribution spécifique pour l'équilibre de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise en 2023. Proposition d'une contribution d'équilibre à partir de 2024 calculée sur la réalité en dépenses et recettes et appelée avec les réajustements OMR et péréquation des transports.

Le mécanisme va donc se faire de la manière suivante : lorsque l'on a le bilan final, s'il y a un excédent, on restitue l'excédent comme on le fait en 2023 pour les OMR. Par contre, s'il y a un manque, on appellera le complément pour équilibrer les comptes.

Là, nous allons faire la reprise de la provision d'un million d'euros, qui a été réalisée au BS 2020. Et vous allez voir qu'en faisant la reprise des deux provisions (celle d'un million d'euros et celle de 2,5 millions d'euros suite à l'accord trouvé avec ZEPHIRE), tout cela devrait nous permettre de réaliser un budget 2023 sans ou très peu de lignes d'emprunt d'équilibre. La deuxième bonne nouvelle est que la reprise de la provision de 2,5 millions d'euros constituée au BS 2021 par l'accord trouvé avec ZEPHIRE au titre de la clause de revoyure exclut toute indemnité transactionnelle.

### **Le Président**

Je voudrais dire un mot et féliciter Michel MARIN, Michel OLLAGNIER et Christophe DELIGNY pour leur implication dans ce dossier.

### **Robert BENEVENTI**

C'était parti beaucoup plus haut.

### **Le Président**

Oui, on a l'habitude. La pression que l'on a mise sur les deux membres fondateurs de ZEPHIRE nous permet aujourd'hui de sortir gagnants de ce petit combat, parce que, comme le dit Robert, c'était parti très haut.

### **Robert BENEVENTI**

On poursuit avec le slide d'après. La révision des APCP du centre de tri, aujourd'hui, on a tenu compte en autorisation de programme d'une augmentation assez considérable de 30 % sur le coût de la construction en fonction des derniers appels d'offres que l'on suit. C'est donc une autorisation de programme. Ce ne sont pas encore des crédits de paiement, mais il faut être réalistes. On passe donc de 31,6 millions d'euros à 39 millions d'euros hors taxe. Comme je vous l'ai déjà indiqué, *a priori*, pas de recours à l'emprunt en 2023 grâce à la reprise des excédents de 10,2 millions d'euros, à la provision récupérée de ZEPHIRE de 2,5 millions d'euros, à la collecte sélective d'un million d'euros et à l'intéressement de 2,2 millions d'euros sur les recettes électriques qui ont été exceptionnelles en 2022.

### **Le Président**

Rappelons-nous que le prix de vente de l'électricité montait jusqu'à 600 euros le mégawatt. L'Etat est intervenu pour bloquer ces recettes, il voulait descendre à 50 euros. Et avec les interventions qui ont été faites par toutes les associations de collectivité, on a réussi à maintenir le prix à 145 euros le mégawatt. Je ne pense pas que l'on retrouve ces niveaux d'intéressement, sauf que là, vous le savez, l'usine ne fonctionnait qu'à un tiers puisque l'on avait un four qui avait une production moindre. On verra, mais il faut le savoir, c'est une année exceptionnelle.

### **Robert BENEVENTI**

2,5 millions, c'est beaucoup.

**Le Président**

Normalement, la recette garantie, c'est 7,8 millions d'euros.

**Christophe DELIGNY**

Auxquels s'ajoute l'intéressement. On n'avait quasiment jamais touché d'intéressement, sauf un petit peu sur le réseau de chaleur, quelques centaines de milliers d'euros par an.

**Le Président**

Cela va beaucoup nous aider.

**Robert BENEVENTI**

Ensuite, pour le personnel, cela ne change pas beaucoup, il y a neuf agents. Par contre, il y aura le recrutement de deux ou trois services civiques à la rentrée 2023 pour le suivi et l'accompagnement à la sensibilisation au tri des biodéchets et à l'équipement en composteur individuel. Ils vont avoir du travail : 30 000 maisons à équiper.

**Christophe DELIGNY**

Ce ne sont pas eux qui vont tout faire. Eux, ils vont contrôler et suivre. Le but est de rappeler aux 10 à 15 % des gens qui auront été équipés nouvellement pour s'assurer qu'ils ont reçu les bonnes consignes et de leur apporter de l'assistance si nécessaire pour démarrer le compostage. Cela nous permettra aussi d'avoir un retour un peu statistique sur l'efficacité du dispositif.

**Robert BENEVENTI**

C'est important. Compte tenu de ce que j'ai dit, Gilles, il faut que l'on ait des éléments probants.

**Le Président**

C'est sûr.

**Robert BENEVENTI**

La péréquation des transports, c'est en baisse de 9 % en 2023 (952 000 euros hors taxe sur le BP 2022) sur l'aire toulonnaise, du fait de la baisse des tonnages et d'un prix en diminution sur l'exploitation des quais de transfert de l'Almanarre. C'est en hausse de 10 % en 2023 (1 540 000 euros sur le BP 2022) pour le Golfe de Saint-Tropez, du fait de la hausse du tonnage transporté et d'une augmentation des coûts d'exploitation et des transports de la Môle, en cohérence avec la hausse des indices économiques.

**Christophe DELIGNY**

Il y a une augmentation, mais qui est restée limitée.

**Robert BENEVENTI**

Et la péréquation spécifique pour Méditerranée Porte-des-Maures pour 2,75 millions d'euros hors taxe, qui prend en charge les dépenses d'exploitation et de l'amortissement d'un atelier de mise en balles. Voilà parmi les orientations.

On termine par le dernier slide, avec quelques informations complémentaires. Le coût du tri des collectes sélectives multimatériaux et cartons dans le Golfe de Saint-Tropez, ce sont 2 276 000 euros hors taxe, soit +9,3 % par rapport à 2022. Méditerranée Porte-des-Maures, ce sont 450 000 euros, le prix du nouveau marché. L'évolution des coûts de la collecte sélective sur l'aire toulonnaise, c'est l'évolution indiciaire qui est quand même de 11,2 % sur les collectes en point d'apport volontaire, et +8,5 % à 11,9 % sur les augmentations de tri, à prendre en compte au BP

2024 sur le calcul de la contribution à l'équilibre de la collecte sélective. C'est ce que l'on a dit tout à l'heure, et il faudra bien entendu le faire. Le coût des déchetteries en bas de quai, l'évolution indiciaire moyenne est de 8 %. Tout cela, ce sont des estimations que l'on maîtrise normalement avec les marchés. Nous ferons le point lorsque nous aurons les premiers chiffres qui arriveront au mois de septembre.

Voilà une présentation rapide. Je vous remercie de votre attention. Vous avez maintenant la parole.

### **Le Président**

Il faut qu'il y ait débat. Qui veut prendre la parole ? On reçoit les journalistes dans cinq minutes. On a donc cinq minutes pour débattre. Je ferai deux réflexions – il faut bien que quelqu'un commence !

D'abord, dans le tableau qui vous a été donné dans la présentation, à la fin, il y a la collecte des biodéchets en apport volontaire, on a mis deux montants de 750 000 euros. Je précise que, normalement, la compétence collecte est de la compétence des EPCI membres et non pas du SITTOMAT. Mais comme il y a toujours des interactions d'un côté et de l'autre, on a mis ces sommes-là. Et on verra d'ici 2025. Je pense qu'il est très intéressant de voir ce qui se passera dans le test à La Valette.

Ensuite, je voulais vous dire que sur la collecte sélective, au SITTOMAT, dans le temps, il y a eu des bonus et des malus, c'est-à-dire que les communes qui avaient un mauvais rendement payaient un malus, et les communes qui avaient un meilleur rendement avaient un bonus. Finalement, cela a porté ses fruits, puisque les communes qui avaient un malus ont petit à petit pris conscience, ont investi et plus personne ne payait de malus. On a donc abandonné ce système. Aujourd'hui, on vous propose de s'orienter vers une totale transparence des coûts de la collecte sélective. Il faut que chacun prenne conscience dans les EPCI et, derrière, chez vos administrés que la collecte sélective a un coût. Trier des déchets, cela coûte. Alors cela coûte moins cher que de valoriser énergétiquement puisque cela coûte entre 40 et 60, et au maximum 94. Donc toute tonne qui passe en collecte sélective, nous faisons de façon générale une économie, mais cela coûte quand même de l'argent.

### **Christophe DELIGNY**

En 2022, on était quasiment à l'équilibre. Donc cela a coûté 2,70 euros.

### **Le Président**

Entre-temps, il y a eu l'Ukraine.

### **Christophe DELIGNY**

Il y a eu des recettes de commercialisation vraiment très exceptionnelles que l'on ne retrouvera pas.

### **Le Président**

Dans ce budget, on vous proposera une totale transparence, c'est-à-dire que les coûts d'une EPCI seront répercutés à l'EPCI. Ainsi, tout le monde prendra conscience de combien cela coûte vraiment. On n'a jamais connu cela dans ce Syndicat, on a fait des investissements importants, la preuve, nos anciens ont construit l'usine, à l'époque. Mais on n'a jamais fait autant d'investissements dans des délais aussi courts. Ce n'est pas nous qui décidons, malheureusement, cela nous tombe en pluie fine des directives et des lois, et ce n'est malheureusement pas terminé. En contrepartie, on se bat depuis le Grenelle de l'Environnement de 2018 pour mettre en place ce que l'on appelle des responsabilités élargies des producteurs. On l'a eu sur les emballages, sur les pneus, sur les DEEE. Et là, enfin, après des discussions sans fin, puisqu'on est en 2022, alors qu'en 2018 on était deux élus qui siégeaient au Grenelle sur les déchets, et on avait proposé une responsabilité élargie des producteurs sur ce que l'on appelait à l'époque les matériaux de bricolage. C'est en train d'être

mis en place. Sur les jouets, c'est pareil, etc. Donc il y aura peut-être des recettes ou en tout cas des non-dépenses qui viendront dans les années qui viennent.

Le bel exemple, c'est le mobilier, puisque je vous ai expliqué que, quand on met du mobilier dans la benne des encombrants, cela nous coûte 160 euros la tonne. Alors que si on le met dans la benne du mobilier, cela nous coûte zéro, voire on a une recette. Donc grâce à ce que l'on vous raconte depuis des mois, tout le monde a fait des efforts. Et cette année, on est heureux de dire qu'il y a eu 2 300 tonnes de mobilier qui ont été déplacées de la benne d'encombrant au mobilier. On a donc fait une économie substantielle.

### **Christophe DELIGNY**

On avait 7 818 tonnes en 2021. On est passé à 9 900 tonnes, soit 2 100 tonnes supplémentaires qui ont été prélevées sur les encombrants au mélange principalement.

### **Le Président**

On travaille aussi en accord avec la Chambre d'agriculture pour ne plus prendre les déchets plastiques des agriculteurs. On aura l'occasion de vous en parler. On travaille aussi sur le bois propre. Il faudra que l'on travaille demain sur des déchets verts, pour voir où vont nos déchets verts, s'ils sont vraiment bien traités et pas mis en décharge comme on pense l'avoir découvert ces mois derniers. Rappelez-vous ce qui s'est passé à Nice, nous sommes responsables de nos déchets jusqu'au traitement final. Il y a tout un tas de choses que l'on souhaite faire, on va le faire ensemble, on va le faire tranquillement, mais il faut savoir que c'est un effort important qui est demandé, et encore une fois je remercie Géraldine qui, depuis cette année et en plus du budget, s'est mise à apprendre des langues étrangères ! Je remercie tous nos collaborateurs du SITTOMAT et principalement Christophe et Robert que je voyais phosphorer l'autre jour, et je me disais que j'ai bien fait de ne jamais m'occuper de finances dans tous les endroits où je suis passé parce que c'est vraiment un travail d'enfer. On est allé beaucoup dans le détail, et à chaque fois que l'on va dans le détail, ça sert le lendemain, parce que, quand on a un différentiel, on peut se reporter à toutes les hypothèses de travail que l'on a faites et voir comment on peut réinfluencer les choses.

J'ai eu le courage de parler.

### **Christine SINQUIN**

Je voulais juste demander des nouvelles, puisque la ville de La Seyne a demandé fin 2022 à être ville pilote pour la distribution de composteurs sur l'habitat individuel, et depuis nous n'avons aucune réponse ni aucune nouvelle.

### **Christophe DELIGNY**

Vous savez que l'on a démarré à titre plus ou moins expérimental et pour calibrer un peu l'exercice avant de le généraliser des distributions de composteurs avec les ambassadeurs du tri sur la CASSB, une commune sur le Golfe de Saint-Tropez, la commune de Saint-Mandrier, pour se faire un peu les dents. Et on a lancé une procédure pour retenir deux sociétés pour pouvoir visiter à peu près 140 000 maisons en un an, puisque c'est à peu près le total. Et on va ouvrir les plis mi-avril. L'objectif est de démarrer courant mai. On a d'ores et déjà établi un planning. Il y a un projet qu'il faudra peut-être que l'on vous soumette, Président, mais il nous fallait un planning pour poser l'exercice sur la table et dans lequel, de mémoire, La-Seyne-sur-Mer est à l'automne. Après, ce n'est pas moi qui vais arbitrer les priorités, on verra cela avec le Président quand on aura retenu les sociétés. Notre objectif est vraiment de consolider un planning pour un démarrage courant mi-mai, avant l'été, et après dérouler cela jusqu'à l'été 2024. Il y a quand même 140 000 maisons où il faut aller sonner pour sensibiliser les gens au tri des biodéchets et leur proposer un composteur quand ils n'en ont pas.

**Le Président**

Et n'oubliez pas les composteurs collectifs ! On attend vos propositions. Je rappelle que c'est gratuit pour la Commune. Il y a une formation prise en charge pendant six mois pour expliquer comment gérer un composteur. Tout cela, ce sont des tonnes en moins. Si vous avez l'occasion de rencontrer mon épouse, elle vous racontera que, pendant un an, j'ai tout pesé à la maison, je mets tout dans le composteur (poisson et viande), on peut passer 236 kilos par an de biodéchets. N'oubliez pas les poules ! Mon expérience de l'Hermitage, on a vingt poules qui mangent tous les résidus de préparation et de repas de la cantine scolaire. Donc à chaque fois que vous avez des agriculteurs à côté ou des associations qui ont des poules, c'est une excellente idée. Et les lombricomposteurs, la grande spécialiste est Sandra. J'ai fait l'expérience, j'avais des vers qui se baladaient dans le garage parce que je n'ai pas su faire, mais cela existe.

**Christine SINQUIN**

C'était pour aiguillonner un petit peu, mais les courriers sont passés par la Métropole. Il faut vraiment qu'il y ait une coordination pour apporter une réponse commune.

**Le Président**

Il y aura un site dans chaque EPCI, et tout le monde y passera. Moi j'y suis passé à Saint-Mandrier, on avait déjà distribué beaucoup de composteurs. J'ai fait un test, j'ai demandé à mes collègues élus s'ils avaient eu la visite de ceux qui allaient inciter à prendre un composteur, ils n'ont pas vu grand monde. Donc c'est important de faire des sites pilotes parce que cela permet après de voir si ça a marché ou pas.

**Christophe DELIGNY**

Le taux d'ouverture de portes est entre 40 et 50 %, parce que les gens ne sont pas tout le temps à la maison, il y a des résidences secondaires, etc.

**Le Président**

Je vous propose de clore le débat et de voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

Je vous précise que si, rentrés chez vous, vous avez des questions, vous pouvez nous appeler sans problème.

**Christophe DELIGNY**

Il y a bien effectivement les procès-verbaux des précédentes séances de la Commission mixte et du Comité syndical.

**IX. Approbation des procès-verbaux des précédentes séances de la Commission mixte et du Comité syndical****Le Président**

Je vous propose aussi de les approuver.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci

*La séance est levée*